

Analyses 2011



**Le paradoxe écologique des industries
extractives en Equateur.
Entre innovations et conflits
environnementaux**

Avec le soutien de la Communauté française

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Le paradoxe écologique des industries extractives en Equateur. Entre innovations et conflits environnementaux

Après plusieurs heures de bus à travers un décor luxuriant de végétation, nous arrivons enfin dans la paroisse d'El Pangui. Rodrigo Aucay, candidat aux prochaines élections communales « pour la défense de la nature », nous accueille et nous invite à le suivre dans sa campagne électorale. Les discussions avec les paysans de la région tournent très vite autour de la question minière ainsi que des risques et opportunités que cette industrie peut apporter à la région de la Cordillère du Condor. En effet, cette chaîne sub-Andine séparant l'Equateur et le Pérou, est aujourd'hui le théâtre d'un conflit que l'on peut qualifier d'environnemental.

La défense de l'environnement est bel et bien le principal enjeu des soulèvements populaires face à la convoitise des entreprises d'extractions minières. Ces conflits ont déjà fait plusieurs blessés plus ou moins graves, et on déplore des abus sexuels ainsi que plusieurs cas de séquestration par les forces de l'ordre ou par les agents de sécurité contractés par les compagnies minières.

La Cordillère du Condor est une région où la végétation abonde. Les populations locales subviennent largement à leurs besoins grâce à la richesse de cet environnement. Elle est située entre le bassin Amazonien et la cordillère des Andes, à des altitudes variant entre 300 et 2900m. La région est irriguée par de nombreux cours d'eau et possède aussi une forte diversité de formation géologique. Ces facteurs participent à soutenir une série d'écosystèmes extrêmement variés abritant de nombreuses espèces endémiques. On peut ainsi y trouver des grenouilles très rares et plus de 300 différentes espèces d'oiseaux¹, dont le fameux Condor. C'est également entre ces altitudes que se situent les zones de prospections minières.

Les Shuars, peuple indigène ayant conservé leur mode de vie ancestral, partagent ces terres avec de nombreux métis, arrivés dans les années 1980, attirés par la richesse du sous-sol mais aussi encouragés par l'Etat, afin de recoloniser la région après un conflit avec le Pérou voisin. Ces populations subviennent donc à leurs besoins grâce à l'agriculture familiale, à l'élevage et à l'exploitation minière artisanale. Aujourd'hui, elles se battent pour la conservation de leur gagne-pain mais surtout de leurs modes de vie, en accord avec le principe philosophique Quechua de « Sumak Kawsay », le « bien vivre ».

Mais depuis l'arrivée des compagnies minières dans le milieu des années 90, une situation conflictuelle s'est déclarée. Comme nous l'explique Rodrigo, les enjeux sont de taille. En effet, à la place de cette montagne verdoyante il s'agirait de créer un gigantesque trou béant. *« 91 millions de tonnes de roches vont être déplacées si la mine ouvre, et sur ces 91 millions de tonnes, 98% correspondent à de la gangue, c'est-à-dire de la roche sans valeur commerciale. Ils souhaitent donc raser notre cordillère avec toute la vie qu'elle supporte pour en retirer seulement 2% de minerai »*. Rodrigo continue son porte-à-porte à proximité du fleuve Zamora, non loin d'une des premières concessions octroyées par l'Etat Equatorien. Il soulève la délicate question de l'eau : *« L'étude de faisabilité de la compagnie BHP Billiton estime que les besoins en eau de la mine seraient de 40 litres par seconde, ce qui correspond à la consommation de 16000 Equatoriens vivant en milieu urbain »*. En plus de détourner une importante quantité d'eau, le projet minier risque aussi de polluer les cours d'eau en aval par

¹ Morales Mite (2007), *Areas protegidas y pueblos indigenas, un estudio de caso en Ecuador*, Red latinoamericana de cooperacion tecnica en parques nacionales

les drainages acides et les métaux lourds utilisés dans le processus d'extraction et de séparation du précieux minerai de la roche.

Pour mieux comprendre les raisons et le contexte dans lequel cette situation s'est installée dans la Cordillère du Condor, il nous paraît important de faire ici un point sur la récente histoire politique et environnementale de ce petit pays Andin.

En janvier 2007, l'Equateur élit un économiste connu pour ses positions progressiste, Rafael Correa. Suite à son investiture, une révision profonde de la Constitution est entamée. Ainsi, une nouvelle Constitution très innovante est votée et promulguée en juin 2008. C'est la seule au monde à reconnaître la nature comme sujet de droit. Elle reconnaît également le droit pour la population de vivre dans un « environnement sain » ainsi que le droit à la souveraineté alimentaire. De plus, le concept du « bien vivre », y est inscrit². Cette notion définit notamment les rapports particuliers qui lient les peuples indigènes à leur territoire et à leur environnement. Juridiquement, cela se traduit par le droit de conserver « *l'usage, l'usufruit, l'administration et la conservation des ressources naturelles renouvelables qui se trouvent sur ces terres* », dont l'eau fait partie. Elle réaffirme aussi que les ressources non renouvelables du sous-sol sont le patrimoine de l'Etat. Cependant elle garantit le droit à une consultation populaire préalable à l'exploitation des ressources non renouvelables. Cependant, les habitants de la cordillère du Condor considèrent que cette consultation n'a toujours pas eu lieu.

Concernant l'exploitation des ressources non renouvelable, le nouveau gouvernement innove encore en proposant durant l'été 2007 de ne pas exploiter une part du pétrole national (20% des réserves nationales prouvées) grâce à l'initiative ITT-Yasuni. Brièvement, il s'agit de laisser sous terre un gisement situé sur le Parc national Yasuni, renonçant ainsi à plusieurs milliards de pétrodollars. En laissant ce pétrole sous terre, on évite assurément d'émettre des gaz à effet de serre. Cela éviterait également de dégrader ce parc naturel très riche en biodiversité et qui assure un stockage de CO2 dont la planète entière profite. En échange l'Etat Equatorien demande une contribution internationale à hauteur de 50% de ce que le pays aurait pu gagner s'il avait exploité ce pétrole. Cette demande trouve sa justification dans la responsabilité commune mais différenciée pour les problèmes environnementaux globaux. Le PNUD lui-même affirme qu'il existe à l'échelle mondiale une relation inverse entre la responsabilité pour le changement climatique et la vulnérabilité face à ses effets³. Cette proposition apparaît enfin comme une réelle solution face au changement climatique.

Cependant, bien que l'on puisse considérer l'Equateur comme un pays très progressiste en matière de politique environnementale, il en est autrement si l'on s'intéresse de plus près à la nouvelle loi minière. Celle-ci reste très controversée et beaucoup d'organisations écologistes et indigènes se battent encore pour sa remise en cause. Entrée en vigueur le 13 janvier 2009, la nouvelle loi promeut l'industrie minière comme la base de la production nationale à grande échelle. Elle permet notamment à quiconque d'aller explorer des territoires indigènes à la recherche de minerai exploitable et d'utiliser les ressources en eau présentes à cette fin. Cela a pour conséquence de mettre en danger les communautés locales et leur souveraineté alimentaire. Rappelons que ces communautés subviennent à leurs besoins essentiellement grâce à l'agriculture et à l'élevage, activités qui nécessitent une certaine quantité d'eau. C'est pourquoi, la question de l'eau reste un des points essentiels du conflit minier. A ce propos,

² Constitution de la République d'Equateur :

http://www.asambleanacional.gov.ec/documentos/constitucion_de_bolsillo.pdf, le 6 janvier 2011

³ PNUD (2007), Informe sobre el desarrollo humano 2007-2008. La lucha contra el cambio climatico : solidaridad frente a un mundo dividido. PNUD

rappelons que la CONAIE, Confédération des Nationalités Indigènes d'Equateur, a introduit une demande d'inconstitutionnalité de la loi minière, demande qui depuis a été rejetée.

La politique environnementale de l'Equateur semble donc très contradictoire. En effet, le pays, dans sa Constitution, reconnaît et protège la nature. Il innove par ailleurs par sa proposition Yasuni. Mais il s'ouvre, parallèlement, à une exploitation minière à grande échelle. Or, une visite dans la région voisine de Cajamarca, dans le nord du Pérou, suffit à montrer les graves risques sanitaires et écologiques liés à ce type d'exploitation minière.

Mais l'Equateur est un pays qui dépend énormément de ses exportations de matières premières, en premier lieu du pétrole, mais bientôt de plus en plus sans doute aussi des minerais. Cette évolution prouve qu'il n'y a toujours pas de réelle remise en question du modèle de développement. En effet, la place géopolitique de l'Equateur dans l'économie mondiale ne permet pas au gouvernement de se passer de ses exportations, pourtant nuisibles à son environnement et à une partie de sa population. Un changement de paradigme ne semble pas encore être à l'ordre du jour, d'autant plus que toutes les prévisions estiment que la consommation de ressources naturelles va augmenter avec la montée en puissance des pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine).

C'est pourquoi nous souhaiterions ici faire quelques recommandations. Tout d'abord, il nous apparaît important que les Etats des pays industrialisés apportent leur soutien immédiat à l'initiative ITT-Yasuni. En effet, cette proposition pionnière combat réellement le changement climatique à sa source en évitant d'extraire du pétrole.

A défaut de pouvoir changer les rapports de domination mondiaux et d'infléchir la boulimie en ressources des pays industrialisés et en développement, il s'agirait de veiller individuellement à consommer moins de ressources. Des campagnes de sensibilisation seraient donc utiles. A l'échelle du citoyen, il s'agirait par exemple de passer de la consommation à la consomm'action, en s'informant davantage sur les conséquences de nos achats quotidiens. De plus, des banques alternatives permettent de placer son argent dans des projets de développement durable et d'économie solidaire, garantissant une certaine éthique et une réelle transparence. C'est un premier pas vers un changement.

A l'échelle nationale et internationale, il faut avertir les décideurs politiques sur les conséquences des divers accords de libre-échange. De plus, de nombreux pays Européens s'engagent en Equateur, ou dans des pays avec des problématiques similaires, à travers les politiques de coopération au développement. Les programmes et projets qui en découlent devraient davantage tenir compte des conditions sociales et environnementales dans les zones affectées par l'industrie minière et tenter de s'attaquer à la source de ces problématiques. Cela passe aussi par un travail militant pour la mise en place d'une certification qui garantirait que la ressource en question n'a pas été prélevée dans une zone conflictuelle, s'inspirant par exemple du processus de Kimberley.

Signalons enfin qu'à l'échelle internationale, la convention 169 de l'OIT, que l'Equateur a ratifiée, protège les droits des peuples indigènes. L'article 4 appelle à l'adoption de mesures spécifiques pour protéger la propriété, le travail, les cultures et l'environnement de ces personnes. Enfin, elle stipule que les peuples indigènes disposent du droit de décision en ce qui concerne leur processus de développement⁴. Il s'agirait aujourd'hui de réellement veiller à l'application de cette convention.

⁴ Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989

Comme cela se fait de plus en plus en Europe, il s'agirait également de favoriser l'application d'une plus grande Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) à l'échelle internationale. Les normes respectées dans les pays riches devraient aussi l'être dans les pays du « tiers-monde ». La RSE passe notamment par une plus grande protection de l'environnement mais aussi par l'octroi d'un salaire décent aux travailleurs.

Stefan Reinhold,
membre du Groupe Amérique latine de Justice et Paix,
Février 2011.